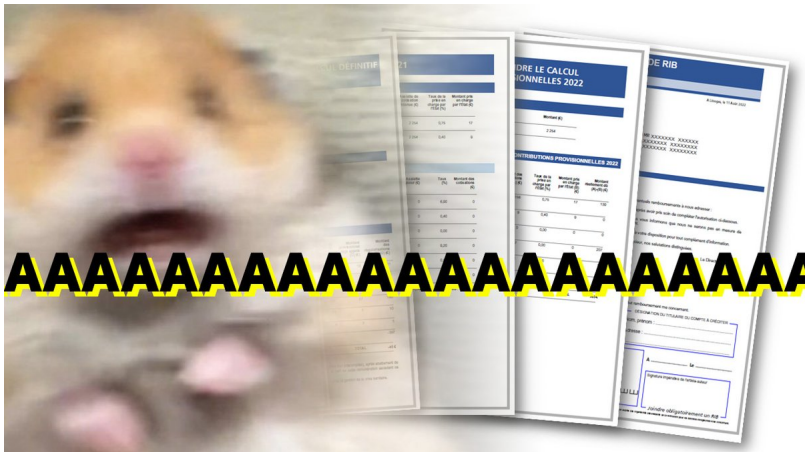


**Julien Moya** @JulienMoya Fri Sep 16 12:14:13 +0000 2022

[AUTEURS/URSSAF] Ça y est, c'est l'appel de cotisations T4 et comme le veut la tradition, beaucoup d'artistes-auteurs courent partout les bras en l'air car ils ne comprennent pas pourquoi on leur demande "autant d'argent". Je vais donc expliquer simplement ce qui se passe ■■■■■■ <https://t.co/BQBFzzmKeX>



À l'Urssaf Auteurs, le T4 est en général plus élevé que les autres T car deux choses sont appelées en même temps :

- A. La régularisation définitive de vos cotisations 2021, s'il vous restait un reliquat à payer;
- B. Le 4eme acompte provisionnel 2022.

Le A arrive si vous avez gagné plus en 2021 qu'en 2020 et n'avez rien modulé, OU BIEN si vous avez modulé trop à la baisse vos acomptes 2021.

Le B ben c'est normal, chaque trimestre on paye un acompte basé sur le dernier revenu connu, et pour le moment le dernier revenu connu par l'Urssaf c'est celui de 2021.

J'ajoute que rien que c'est la première fois que cet acompte est calculé sur votre revenu 2021. Les précédents l'étaient sur 2020. Donc ici aussi se trouve une des raisons de la variation constatée.

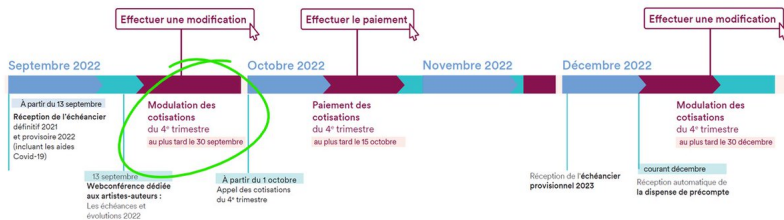
BREF, pour éviter/réduire le A (la régularisation), il faut prendre l'habitude d'utiliser la possibilité que nous offre gentiment l'Urssaf, chaque trimestre, de moduler ses acomptes en fonction du chiffre d'affaires qu'on pense réellement faire dans l'année.

Et on n'hésite pas à modifier/revoir son estimation chaque trimestre si ça nous semble nécessaire. De cette façon les acomptes restent le plus proche possible de la somme qu'on devra réellement payer pour l'année concernée et on évitera une grosse régularisation l'année suivante.

Donc, en plus de leurs cotisations sociales très basses, les auteurs ont cet outil très utile que beaucoup nous envient qui est la modulation libre des acomptes. Servez-vous-en comme je viens de l'expliquer.

Là vous avez donc jusqu'au 30 septembre pour moduler votre CA 2022 estimé, ce qui aura un impact sur ce fameux T4, qu'il vous faudra payer au plus tard le 15 octobre. Ne vous précipitez pas, modulez tranquillement, payez en octobre.

Tout va bien se passer. <https://t.co/yN5rOou54T>



Et si tout ne se passe pas bien malgré ça alors c'est que vous ne respectez pas les ■■ QUATRE RÈGLES D'OR DE L'AUTEUR ■■ pour survivre à l'Urssaf. Règles que je vais donc vous rappeler car VOUS EN AVEZ BESOIN :

1. N'optez JAMAIS pour le prélèvement automatique pour payer vos cotisations. Ne donnez jamais votre RIB à ces fadas de l'Urssaf. Gardez le contrôle sur vos paiements. Réglez vos cotisations par CB sur le site (c'est le plus efficace), ou sinon par chèque ou virement.

2. Apprenez à calculer vous-mêmes vos cotisations sociales. C'est FACILE. Surtout si vous êtes en micro (c'est CA x0,123). Vous en êtes capable. Le/la prochain.e qui me parle de "phobie administrative" je le/la tabasse. Arrêtez avec cette excuse de merde. On est plus en CM1.

3. Comme dit ci-dessus, UTILISEZ la modulation de vos acomptes, et faites-le intelligemment, en indiquant à chaque fois le CA que vous pensez réellement faire dans l'année, quitte à ajuster votre estimation au fil des trimestres. C'est ça qui vous évitera les grosses régularisations du T4.

Et enfin, la règle n°4, la plus importante, la meilleure, l'indispensable, oui j'en entends déjà certains la souffler :

4. PROVISIONNEZ VOS COTISATIONS sur un compte séparé et dédié uniquement à ça au fil de vos encaissements (un Livret A par exemple c'est nickel). Vous encaissez une facture ? Calculez la part de cotisations qui s'applique dessus, mettez-la de suite de côté et n'y touchez plus.

De cette façon, quel que soit votre calendrier de paiement ou le montant de vos régularisations, vous aurez toujours les sous pour les payer le jour où on vous les demandera.

Tip : ce compte dédié aux provisions peut également vous servir à provisionner la TVA et l'Irrec si vous êtes concerné.e. FAITES-LE. Mettez vos futurs prélèvements de côté, cet argent n'est déjà plus à vous. C'est une règle de base de toute activité professionnelle saine.

Respectez ces 4 règles et je vous garantis que sauf erreur administrative vous n'aurez plus jamais aucun problème ou mauvaise "surprise" avec vos prélèvements sociaux. Vous pourrez alors me dire merci et raconter à tous vos copains à quel point je suis formidable.

Et en échange de ce thread hautement utile, je vais - sans aucune honte car c'est pas cher payé - faire ma pub non pas cette fois pour mon livre, mais pour le jeu vidéo que je suis en train de développer et qui sortira l'année prochaine : <http://www.chantsofsennaar.com>

Même Gamekulmt dit que ça a l'air super cool : <https://www.gamekult.com/jeux/chants-of-sennaar-3050885319/preview-3050852065.html>

Je sais pas ce qu'il vous faut de plus.

C'est déjà wishlistable sur Steam et ça sera aussi dispo sur Switch car nous aimons les défis. <https://t.co/1Ts0kG3dry>

#### En résumé

Belle surprise sur le stand Focus de cette gamescom 2022. **Chants of Sennaar** a réussi à faire passer une demi-heure de démo comme un cliquètement de doigts. Les mécaniques de puzzles à base de leviers à actionner restaient certes très simples, mais leur combinaison avec ces hiéroglyphes à déchiffrer, traduire et consigner dans un journal de bord a su piquer notre curiosité. Reste à voir quelle sera l'étendue de l'enquête linguistique que nous proposera **Chants of Sennaar** sur PC et Nintendo Switch, dans le courant de l'année 2023.

Fin du thread. À l'année prochaine pour que je vous répète encore la même chose. :> // <https://t.co/60845hTDBD>



[ AUTEURS / URSSAF] Je reprends très rapidement mon thread de vendredi pour quelques précisions.

Ce que j'ai expliqué précédemment, c'est qu'il n'est pas étonnant dans l'absolu que votre T4 soit plus élevé que les précédents (c'est commun), mais rien d'autre.

En aucune façon, je ne cherche à dire que la somme que vous indique l'Urssaf est la bonne.

En l'occurrence, à lire beaucoup de témoignages, il semble qu'il y ait au contraire cette fois encore **ÉNORMÉMENT** d'erreurs de calculs de la part de l'Urssaf.

On parle de gens qui déclarent 300€ de CA et reçoivent des appels de cotisations à 2000€, ce genre d'absurdité. Ça arrive malheureusement très souvent avec l'Urssaf Limousin. J'ai déjà parlé de leur gestion calamiteuse du régime, je vais pas recommencer.

Quoi qu'il en soit c'est pour ça que j'évoquais l'importance de savoir calculer soi-même ses cotisations pour pouvoir faire régulièrement le point et vérifier si l'Urssaf ne s'est pas planté. Donc si vous êtes face à un T4 qui vous semble vraiment énorme :

1. Calculez vos cotisations réelles 2021 et vos cotisations envisagées en 2022 pour voir à quoi ça ressemble (pour rappel en micro les cotisations c'est  $CA \times 0,123$ ).
2. Modulez votre base de cotisation avant le 30 septembre en fonction de votre revenu 2022 attendu.
3. Contactez l'Urssaf pour leur demander s'ils sont sûrs de leurs chiffres. Ils vont probablement vous dire que non.
4. ATTENDEZ au moins jusqu'au 5-10 octobre qu'ils aient le temps de prendre en compte les modulations et de corriger leurs éventuelles erreurs de calcul.
5. Si à cette date les chiffres ne sont toujours pas bons (et que vous en êtes sûr.e) ne payez QUE ce que vous devez, avant le 15. Vous n'avez pas à avancer du fric à l'Urssaf, vous n'êtes pas la banque.

Pour rappel l'outil de paiement par CB sur le site permet de choisir entre payer la somme demandée ou une somme de votre choix : utilisez cette fonction pour payer exactement ce que vous devez. Sinon par virement.

Puis gardez bien un œil sur tout ça en recommençant l'opération à chaque trimestre si nécessaire. C'est très chiant oui, l'Urssaf Limousin est totalement dysfonctionnel. On n'y peut rien pour le moment : il faut faire leur travail à leur place.

Bon courage, bon week-end. //